

### Actions prioritaires - APLA

Ordre de priorité	Référence au plan directeur	Actions	Acteurs	Échéancier
	1.1.6	Continuer de participer au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et d'appliquer les protocoles de caractérisation de la Trousse des lacs selon la fréquence prescrite.	Association du lac	
	1.1.10	Diffuser le Carnet de santé du lac, ainsi que les résultats des différents protocoles du RSVL et des autres analyses effectuées, si possible sur le Web (site de l'association du lac ou de la municipalité).	Municipalité, Association du lac	
	1.1.16	Poursuivre la surveillance et les analyses d'eau de la rivière Pashby afin d'identifier, s'il y a lieu, les sources de contamination.	Municipalité, Association du lac	
	1.3.5	Caractériser le périphyton à l'aide du Protocole du suivi du périphyton de la Trousse des lacs, selon la fréquence prescrite.	Association du lac	
	2.1.9	Sensibiliser les résidents du bassin versant et les entrepreneurs à l'importance de conserver le maximum de végétation sur les terrains.	Municipalité, Association du lac, CRE Laurentides, Organisme de bassin versant	
	2.2.1	Identifier et caractériser les foyers d'érosion dans le bassin versant.	Municipalité, Association du lac, Citoyens, Commerces et entreprises	

**Actions de priorité secondaire - APLA**

Ordre de priorité	Référence au plan directeur	Actions	Acteurs	Échéancier
	1.2.1	Signaler la présence de barrages de castors à la municipalité.	Association du lac, Citoyens	
	1.3.1	Signaler la présence de fleurs d'eau de cyanobactéries à la municipalité et à l'association du lac.	Citoyens, Villégiateurs, Association du lac	
	2.2.2	Rapporter les cas problématiques d'érosion qui sont observés à la municipalité.	Association du lac, Citoyens	
	2.3.9	Établir une collaboration avec le MDDEFP afin de veiller à ce que les installations sanitaires des commerces et institutions soient en bon état de fonctionnement.	Municipalité, Association du lac	
	3.1.8	Identifier les zones du lac touchées par le myriophylle à épi au lac et suivre la propagation de la plante dans le temps.	Association du lac	
	3.2.1	Sensibiliser l'ensemble des citoyens aux bonnes pratiques nautiques à adopter sur un plan d'eau.	CRE Laurentides, Gouvernement fédéral, Municipalité, Association du lac	
	3.2.2	Informers les visiteurs et les locataires saisonniers des bonnes pratiques nautiques à adopter.	Citoyens, Association du lac	
	3.2.7	Élaborer un code d'éthique, ou le mettre à jour s'il y a lieu, afin d'intégrer les bonnes pratiques à adopter pour l'ensemble des utilisateurs du lac et des riverains.	Association du lac, CRE Laurentides	
	3.2.13	Réaliser un inventaire des accès partagés au lac.	Municipalité, Association du lac	